



LA RONDE SAUBENOISE

Dimanche 15 octobre 2023



**Inscription à partir de 7H30 Salle des fêtes
(PLACE DE LA MAIRIE DE SAUBENS)**

Licencié(e)s FSGT – FFCT -3 euros // autres fédérations et non licencié(e)s 6 euros



Départ – Arrivée Place de la mairie Saubens

Circuit Open Runner :
Circuit 66 km 501 m D+ n° 17186781
Circuit 73 km 651 m D+ n° 17186692
Circuit 84 km 908 m D+ n° 17186564

La côte des chouquettes confectionnées par notre boulanger
Parcours vert: 53km
Parcours bleu: 60km
Parcours rouge: 71km

Ravito à Puydaniel
Parcours rouge : 46km
Parcours bleu : 38km
Parcours vert : 31km

LE FOURNIL SAUBENOIS
Jean Baptiste et Florence PECH
BOULANGERIE - PATISSERIE
Mariages, Baptêmes, Traiteur et tous types d'événements
4bis rue de l'abbé colombes
31600 SAUBENS
tél: 05 61 56 79 42
jopech@yahoo.fr



Hôtel de l'Arche de Noé

REGLEMENT

Article 1

Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non à une fédération, membres d'un club ou individuels.

Article 2

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne adulte responsable ou munis d'une autorisation parentale.

Article 3

Le port du casque est vivement conseillé.

Article 4

Cette randonnée n'étant pas une compétition, il ne sera en aucun cas tenu compte du temps mis à l'exécution du parcours. Les circuits étant ouverts à la circulation, chaque participant doit se conformer au code de la route. La responsabilité des incidents dont il serait victime ou auteur lui incomberait entièrement.

Article 5

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique que le participant reconnaît être apte physiquement et qu'il a pris toutes les précautions médicales à ce sujet.

Article 6

Les circuits sont fléchés au sol, lisez votre feuille de route avant le départ.

Article 7

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels, vols y compris, ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants.

Article 8

Tout point de litige ne figurant pas au règlement sera tranché par les organisateurs.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette randonnée si les conditions météorologiques s'avéraient trop défavorables à son bon déroulement.

Article 10

Les groupes ne doivent pas dépasser 20 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Article 11

Le fait de s'engager dans cette randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 12

Il donne droit à diverses prestations (ravitaillement, pot d'accueil au départ et de la convivialité à l'arrivée) et à l'assurance responsabilité civile pour les non licenciés.

**LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST TOUJOURS DE RIGUEUR
BONNE ROUTE**



**PC ASSISTANCE : 06 45 87 73 92
GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18 ou 112
SAMU : 15**



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



Salle Polyvalente

D56

Place de l'Église

Rue Principale

Rue des Échoppes

Rue de l'Abbe Colombes

Rue du Baron D...

Allée des Feuillantines

Rue des Seigneurs de Gramont

Traverse du Champ du Noisetiers

Rue des Écoles

Rue des Lacs

© 2016 Google

Google Earth